

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
(DM-22-125)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fulgence du 1^{er} août 2022 débutant à 19h30 au centre multi-fonctionnel Michel -Simard 257 rue du Saguenay à Saint-Fulgence, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure formulée par **Monsieur Jocelyn Tremblay** et étant la suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Lot 6 089 062, 68, chemin du lac Harvey

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : Construction d'un bâtiment complémentaire, en cour avant, de 53.51m² ce qui porterait la superficie totale de bâtiment complémentaire à 186.89m² au lieu de 150m² prescrit par l'article 12.5.7, ce qui porterait à 5 le nombre de ces bâtiments au lieu des trois prescrit par l'article 12.5.3 et qui serait recouvert d'une toiture de tôle galvanisé contrairement à l'article 8.4.3. Les articles énoncés font parties du règlement de zonage 2015-03

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Fulgence, ce 18^{ième} jour du mois de juillet 2022

Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier